



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 avril 2020
Français
Original : anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1718 \(2006\)](#)

Note verbale datée du 2 avril 2020, adressée au Président du Comité par la Mission permanente du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente du Pakistan auprès des Nations Unies a l'honneur de faire tenir ci-joint au Comité le rapport final sur l'application de la résolution [2397 \(2017\)](#), conformément aux dispositions du paragraphe 8 de la résolution (voir annexe).



**Annexe à la note verbale datée du 2 avril 2020 adressée
au Président du Comité par la Mission permanente du Pakistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport du Pakistan sur l'application de la résolution [2397 \(2017\)](#)
du Conseil de sécurité**

Le Pakistan demeure entièrement attaché à appliquer intégralement les sanctions prises par le Conseil de sécurité contre la République populaire démocratique de Corée, notamment dans ses résolutions [2375 \(2017\)](#) et [2397 \(2017\)](#), adoptées respectivement le 11 septembre 2017 et le 22 décembre 2017.

Dans le prolongement du rapport à mi-parcours qu'il a présenté précédemment au titre du paragraphe 8 de la résolution [2397 \(2017\)](#), le Pakistan souhaite présenter son rapport final et informer le Comité qu'aucun ressortissant de la République populaire démocratique de Corée ne perçoit de revenus sur le territoire relevant de sa juridiction et qu'aucun visa ou permis de travail n'a été délivré à un ressortissant de ce pays au cours des cinq dernières années.